

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/..50.../2022-2023 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'AEP Mukinya-Rukago

Date de publication : ..20.../...8.../ 2022

Date d'ouverture des offres: ..20.../...8.../2022

**Objet de l'Appel d'Offres**

1. La commune de GAHOMBO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'AEP Mukinya-Rukago, **le marché est en seul lot.**

2. La Commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal « FONIC » ;un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2021-2022 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaire. La Commune de GAHOMBO à l'intention d'utiliser ces Fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de réhabilitation de l'AEP Mukinya-Rukago signalés précédemment.

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en seul lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois(3) **mois calendrier**

**Conditions de participations**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la CommuneGAHOMBO**

Moyennant le paiement de Cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte N°83/5/151/3/72 ouvert à la BGF Kayanza au nom de la commune de GAHOMBO.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :  
-Monsieur/Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,  
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

**Visite du site**

10. Une visite guidée des sites sera organisée le ...8.../...8.../ 2022 à partir de 9heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune GAHOMBO.

**11. Présentation de l'offre**

12. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de Deux millions cinq cent milles (**2.500.000 Fbu**) de francs burundais.

13. Les offres doivent être soumises à la **Commune de GAHOMBO**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### **Validité des offres**

14. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **Date limite de dépôt des offres**

15. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le**  
**20/08/2022 à 10heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### **Séance d'ouverture des offres**

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et éventuellement d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le **20/08/2022** à 10heures30min. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP, peut participer à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

#### **Critères de qualification des soumissionnaires**

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### **16.1. Au niveau administratif :**

1. Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Statuts du soumissionnaire (Personne morale);
5. Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Numéro d'identification fiscale (NIF);
7. Registre de commerce copie;
8. Adresse fixe et connue
9. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce
10. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en Originale

##### **16.2. Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours ;

##### **16.3. Au niveau financier il faut présenter :**

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité d'une ligne de crédit prouvant que l'Entreprise est capable de bien mener l'exécution de ce marché.

Ⓞ

17. **N.B :** L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre.

Fait à **Gahombo**, le **9/8/2022**

**Administrateur Communal et  
Personne Responsable des Marchés Publics  
Sylvestre NTUNZWENAYO**

